

CQP OPAH
Certificat de Qualification Professionnelle
D'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

TUTEUR : RÔLE ET FONCTIONS
PRECONISATIONS

A l'issue de la formation initiale, l'opérateur de PAH en formation doit effectuer **une formation complémentaire en entreprise** dans une structure PAH, suivi, conseillé et sous la responsabilité d'un tuteur.

Vous êtes le tuteur de un ou de plusieurs stagiaires OPAH : cette fonction vous impose des tâches et des obligations.

Vous devez remplir l'une des conditions suivantes

- Titulaire du CQP, ayant une expérience d'au moins une saison,
- Responsable de parcours dans un PAH depuis au moins trois ans
- Brevet d'état à corde avec expérience de un an en PAH

Le tuteur doit être disponible et présent dans la structure

La formation au CQP se déroule en trois étapes :

1- **Formation initiale** délivrée par un centre de formation accrédité, d'une durée de 24 à 35 heures.

2- **Stage en entreprise** d'une durée de 1 mois environ (120 heures minimum), en situation de travail, sous tutorat

3- **Validation** : attribution ou non du CQP par la CPNEF

La formation initiale :

Le stagiaire que vous allez suivre a effectué une formation initiale.

Il a acquis des connaissances théoriques et des compétences techniques sur lesquelles une première évaluation a été faite par le formateur : le résultat de ses notations figure sur le « Livret d'évaluations » que nous vous faisons parvenir.

Le stage en entreprise (mise en situation professionnelle)

Pendant cette période, le tuteur doit veiller au complément d'acquisition de connaissances et à l'entretien normal des compétences acquises (voir livret d'évaluation).

Il devra apporter au stagiaire une formation complémentaire dans tous les domaines et porter une attention particulière aux sujets appréciés « C ou D » par le formateur ou non abordés (appréciation « E ») au cours de la formation initiale.

❖ **Avant la formation en entreprise, le tuteur doit réclamer le livret d'évaluation auprès de l'organisme de formation**

❖ **Dès le début et en cours de formation en entreprise**

➤ Le tuteur et le formateur communiquent au sujet du stagiaire : **le tuteur engage sa responsabilité sur la validation finale du dossier.**

➤ Le tuteur veille à l'évolution du stagiaire et tient à jour les évaluations

❖ **En fin de formation**

➤ Après établissement final des notations, envoi du dossier d'évaluation (*) à l'Organisme formateur qui le transmettra au SNEPA, secrétariat de la CPNEF ;

➤ Décision conjointe d'avis « favorable » ou défavorable »

**IMPORTANT : LE STAGE EN ENTREPRISE
NE PEUT COMMENCER QU'APRES RECEPTION DU LIVRET D'EVALUATION**

(*) : le dossier d'évaluation comprend :

- le livret d'évaluation dûment rempli, daté et signé (tuteur et stagiaire)
- une copie d'un diplôme de secourisme
- photocopie de la fiche de paye ou attestation d'emploi ou convention de stage
- l'attestation d'appartenance à la CCN ELAC